



Omission d'information PANNEAUX SOLAIRES

Par **meloupat**, le **18/11/2013** à **12:43**

Nous avons installé des panneaux photovoltaïques puissance supérieure à 6kwc, à aucun moment le vendeur nous a dit que nous serions une entreprise. du coup obligé de réaliser des bilans comptables, papier TVA entreprise à remplir tous les trimestres et la le pompom impôts des entreprises d'un montant sup à 500euros. peut-on tout annuler?? trop de frais pour notre foyer. merci d'avance